

## L'assemblée générale de copropriété

### PUBLIC VISE / PRÉREQUIS

Chargés de copropriété et chargés de gestion locative, ayant des connaissances générales en immobilier.

### OBJECTIFS

- Savoir organiser une assemblée générale de copropriété
- Connaître les modifications apportées par la Loi Alur concernant le syndic

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation théorique, étude de cas concrets et échanges avec le formateur dans une salle confortable (6 à 10 personnes)
- Support de formation en projection vidéo et/ou papier
- Questionnaire d'évaluation sur le déroulement de la formation et remise d'une attestation individuelle de formation

### FORMATEUR

Nathalie BECARMIN  
Enseignant BTS Professions Immobilières

### MODALITÉS

- Date :** 11 avril 2018  
9h30 à 13h
- Lieu :** 2 rue Thomas Edison  
67450 Mundolsheim  
salle au 1<sup>er</sup> étage
- Durée :** 3h30
- Tarif :** 95 € HT  
soit 114 € TTC
- Inscriptions :** [www.cfaimmo.fr](http://www.cfaimmo.fr)

### PROGRAMME

- I. La convocation
  - a) Le contenu
  - b) Les documents à joindre
- II. Les modifications de la loi ALUR
  - a) La délégation de vote
  - b) Les majorités
  - c) Le conseil syndical
- III. Les nouveaux instruments de contrôle
  - a) Le Diagnostic Technique Global (DTG)
  - b) L'immatriculation
  - c) La fiche synthétique
- IV. L'obligation d'assurance
- V. La dématérialisation